

Assemblée primaire du lundi 14 juin 2021

Heure de début : 19:00 • Durée : 1h00 • Lieu : Salle communale St-Luc • Assemblée primaire

1 Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs.

Présentateur : David Melly

L'Assemblée primaire est tenue à la salle de polyvalente de St-Luc. La situation actuelle liée à la pandémie « COVID-19 » permet cette assemblée sous réserve du respect des règles édictées par la Confédération. Par conséquent, des mesures ont été prises pour recevoir l'assemblée dans les meilleures conditions possibles, à savoir :

- Désinfection des mains à l'entrée dans la salle.
- Distribution d'un masque à l'entrée pour les personnes qui n'en ont pas.
- Tenue d'une liste des personnes présentes (nom, prénom, numéro de téléphone) pour prise de contact en cas de détection d'une personne infectée après l'assemblée primaire (l'administration s'engage à détruire cette liste 2 semaines après l'assemblée primaire).
- Espacement des chaises.
- Pas de passation de micro durant l'assemblée.
- Pas de verrée offerte à l'issue de l'assemblée.

L'Assemblée primaire est tenue sous la Présidence de M. David Melly qui ouvre l'Assemblée à 19h00 en adressant des paroles de bienvenue à l'assistance, rassemblant 66 personnes, membres du Conseil municipal exclus.

Le Président rappelle que cette assemblée a été convoquée par affichage aux piliers publics et que tous les documents utiles étaient à disposition dans les guichets communaux ainsi que sur le site internet. Les conditions légales sont donc réunies pour délibérer valablement.

Le Président fait part de l'ordre du jour suivant

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs.
2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 25 janvier 2021
3. Message du Président.
4. Comptes 2020
 - 4.1. Présentation des comptes 2020 de la Commune d'Anniviers.
 - 4.2. Rapport des vérificateurs des comptes.
 - 4.3. Approbation des comptes.
5. Approbation :
 - d'un crédit complémentaire de 1,8 million pour financer un investissement global de 5,8 millions dans le but de construire un espace piscine et bien-être lié à l'Hôtel « Le Cervin » à St-Luc
 - de l'emprunt y relatif à hauteur de l'investissement global
6. Divers.

 L'assemblée approuve l'ordre du jour

Le Président, après avoir ouvert l'Assemblée, nomme les **scrutateurs**, à savoir :

- Mme Raymonde Caloz
- M. Christophe Salamin

2 Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 25 janvier 2021

Présentateur : David Melly

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 25 janvier 2021 ayant été mis à disposition des citoyennes et citoyens depuis quelques mois sur le site internet de la Commune, le Président propose de ne pas le lire dans sa totalité, ce que les personnes présentes acceptent.

Dès lors, Mme Sophie Zufferey, Secrétaire municipale, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises.

 Au terme de la lecture du condensé des principales décisions prises, le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

3 Message du Président.

Présentateur : David Melly

Analyse économique et sociale

Une analyse socio-économique a été réalisée en fin d'année 2020 apportant les constats suivants :

- 1) La population d'Anniviers augmente très légèrement et est légèrement plus âgée que la moyenne cantonale.
- 2) Le marché de l'immobilier pour les résidences principales, en Anniviers, n'existe quasiment pas. Ce manque d'offres de logements annule malheureusement toutes les actions mises en place par la Commune pour attirer des jeunes ménages.

La Commune se doit donc d'intervenir pour faciliter la création d'une offre de logements en résidence principale. Le Conseil municipal a notamment renoncé à vendre les quelques appartements en sa possession, pour les louer en priorité à des personnes actives et domiciliées.

Elle travaille sur la possibilité de valoriser certains terrains par le biais de Plans de quartier ou de Droits de superficie distincts et permanents (DSDP), permettant une réalisation de logements par des tiers investisseurs.

Aménagement du territoire

Cette même analyse socio-économique citée précédemment a été utilisée comme argument en matière d'aménagement du territoire, afin de maintenir une zone à bâtir plus importante.

Cependant, les autorités cantonales tiennent compte du nombre de parcelles encore disponibles pour la construction. Ces dernières restent bien plus importantes que les besoins calculés pour les 15 prochaines années.

Comme la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) vise à supprimer le réflexe de thésaurisation des terrains, le développement de la Commune passe par la réalisation des surfaces à bâtir dans un délai de 15 ans. Il est important que les propriétaires de terrains réalisent une construction ou une vente permettant un projet, c'est ainsi que dans quelques années il sera de nouveau possible d'ouvrir des surfaces constructibles.

D'autre part, la loi pousse les communes à mettre en œuvre des procédures de mobilisation des terrains qui leur permettraient d'exproprier des parcelles afin de réaliser des projets d'intérêt public.

L'exécutif communal informe l'assemblée que toutes les démarches possibles ont été entreprises depuis 2014 pour réduire au minimum le futur dézonage. Il est temps maintenant de finaliser le processus afin de

pouvoir travailler sur la base d'un plan de zone homologué qui permettra d'avancer sereinement avec les projets, qu'ils soient privés ou publics.

Le périmètre d'urbanisation, tel que connu pour les zones réservées, ne pourra pas être agrandi. Au contraire, certaines zones supplémentaires vont probablement devoir être "gelées".

Un projet complet du plan de zones avec les rapports explicatifs, seront transmis cet été au Canton du Valais pour obtenir un avis préalable avant les séances d'informations publiques, prévues dans environ une année. L'objectif est de pouvoir mettre à l'enquête publique le plan de zones global d'Anniviers à l'automne 2022.

Un plan de zones à jour est nécessaire pour la réalisation d'une infrastructure publique. Par exemple, concernant la place de "la Praz" à St-Luc, sur recommandation du service cantonal, la demande d'autorisation pour aménager ces places de parcs a dû être retirée.

Energie

Les Forces motrices de la Gougra entreprennent des travaux importants d'entretien, voir de suréquipement des usines. La teneur de ces travaux impacte forcément l'exercice du droit de retour, fixé en 2039, pour le pallier supérieur de la Gougra.

Anniviers possédant la majorité de la force hydraulique, le Conseil municipal a sollicité les 5 autres communes concédantes et le Canton, pour créer une association des collectivités concédantes liées aux Forces motrices de la Gougra. Cette entité a pour but de rassembler et pérenniser les connaissances au-delà des législations et de défendre les intérêts des concédants, tout en cherchant à obtenir le meilleur partenariat possible avec le Canton et les sociétés tierces.

Les négociations ont débuté avec l'exploitant actuel de l'aménagement et si tout se passe bien, un accord en vue d'améliorer ces installations, sera présenté lors d'une prochaine Assemblée primaire.

Finances

Concernant les finances, le Président de la Commune précise qu'une décision en lien avec les Forces motrices a impacté les comptes communaux 2020.

En effet, depuis 2009 un litige fiscal opposait l'ensemble des aménagements hydroélectriques et le Canton du Valais. Ce dernier avait, à juste titre, cherché à taxer de manière plus conséquente et surtout plus locale, les sociétés exploitant les aménagements hydroélectriques valaisans.

Durant cette période d'incertitude, la Commune a donc comptabilisé, de manière très prudente, les revenus fiscaux y relatifs ; c'est en juin 2020 que le Tribunal fédéral a pris une décision pas très favorable au Valais, mais qui avait au moins le mérite de clarifier la situation.

Une convention a ensuite été finalisée entre le Canton, les communes et les électriciens qui valident le système de taxation jusqu'en 2024.

Ces éléments ont généré un revenu extraordinaire par la comptabilisation des revenus effectifs. Ce qui explique le résultat positif à contre-courant de la crise sanitaire.

Par ailleurs, il est relevé un grand travail de recherche de financement auprès de tiers suite à la crue de 2018. Plusieurs centaines de milliers de francs ont été obtenus et promis en fin d'année passée pour aider à financer les travaux d'urgence de 2018.

Le Président justifie l'ampleur des investissements réalisés en 2020, par la situation de crise vécue au printemps passé : l'économie était à l'arrêt et une vision à moyen terme était impossible.

Le Conseil municipal a alors décidé de maintenir une activité et de mettre en oeuvre tous les chantiers

prévus. Il a également décidé d'accélérer et d'agrandir le périmètre de certains travaux d'entretiens, dans le but de maintenir une activité économique et de montrer un signal de confiance à la population.

Comme cela le sera démontré dans la présentation des comptes, tous ces investissements ont été réalisés dans l'intérêt de la population.

Remerciements

Le Président tient à remercier tous les collaborateurs de la Commune et ses collègues du Conseil municipal.

Il tient également à remercier au nom de l'exécutif communal et de la population, pour leur engagement en faveur de la collectivité anniviarde, MM Joël Bonnard, Meryl Genoud et Boris Bonnard, qui viennent de terminer leur mandat de parlementaire cantonal.

Le Président conclut avec un message de confiance, rappelant que notre vallée possède un potentiel économique et environnemental très important. La Commune d'Anniviers a les moyens de se développer durablement. La fréquentation positive de nos stations cet hiver, malgré la situation sanitaire, en est la démonstration.

Le Président passe ensuite la parole à Mme Danielle Zufferey pour la présentation des comptes communaux 2020.

4 Comptes 2020

Présentateur : Danièle Zufferey

4.1 Présentation des comptes 2020 de la Commune d'Anniviers.

4.1. Présentation des comptes 2020 de la Commune d'Anniviers.

Mme Danièle Zufferey présente avec plaisir les comptes de l'année 2020 qui font apparaître de très bons résultats malgré la tendance économique morose.

Elle présente donc les principaux éléments des comptes 2020 de la Commune d'Anniviers, dont les résultats sont les suivants :

Résultat avant amortissements comptables

Marge d'autofinancement = CHF 8'158'057.-

La marge d'autofinancement élevée s'explique par une importante dissolution de provisions qui avaient été enregistrées suite à un litige fiscal avec un contribuable notable. Les taxations définitives étant parvenues à la Commune au début de l'année, cela a généré un impact de près de CHF 2,4 millions de revenus extraordinaires dans les comptes 2020.

La bonne maîtrise des charges financières explique également l'excellente marge d'autofinancement réalisée.

Afin de faire refléter la réalité des valeurs économiques de notre patrimoine financier, une analyse a été réalisée. Suite à cela, la Commune a trouvé pertinent de procéder à des amortissements élevés sur les titres des remontées mécaniques de l'ordre de CHF 925'000,- .

Résultat après amortissements comptables

Excédent de revenus (bénéfice) = CHF 24'045.-

Les amortissements ordinaires respectent l'art. 51 de l'ordonnance sur la gestion financière et se montent à 10%.

Au vu des bons résultats, il a été procédé à des amortissements complémentaires de plus de 3 mios. Cela permettra à la Commune de préserver les résultats futurs en diminuant les amortissements exigés par la loi.

Compte des investissements

Investissements nets = CHF 9'477'866.-

En 2020, les investissements bruts effectués par la Commune se montent à plus de 16 mios. Ils sont conséquents et dépassent de 12,3% le budget prévu. Cela s'explique notamment par les travaux importants réalisés en relation avec les crues de 2018. Plusieurs travaux qui devaient être réalisés en 2019 ont dû être repoussés et ont été exécutés en 2020. Il en va de même des travaux concernant l'espace bien-être à St-Luc, ainsi que le terrain de football qui ont été retardés pour diverses raisons et seront exécutés en 2021.

Il est constaté également dans les recettes, de bonnes surprises suite à l'encaissement de subventions et dons relatifs aux travaux de la Navizence qui n'avaient pas été prévus au budget.

Les investissements nets se montent donc à CHF 9'478'000.- et reflètent la dynamique d'investissements voulue par la Commune malgré les incertitudes liées à la COVID-19. Cependant, il y aura lieu de porter un regard attentif lors de la planification des prochains investissements, qui ne pourront pas demeurer aussi conséquents à moyen terme.

Financement et endettement/fortune

Insuffisance de financement = CHF 1'319'809.- (au lieu de CHF 4'729'000.- comme indiqué dans le budget)

Il a été procédé au remboursement de l'emprunt à court terme de 3 mios, ainsi qu'à plusieurs amortissements financiers. Une prolongation d'un crédit existant a également été effectuée.

L'endettement net se monte à CHF 1'125'872. L'augmentation de cette position s'explique principalement par les amortissements effectués sur le patrimoine financier.

Bien que le nombre d'habitants reste stable pour se fixer à 2'717 au 31 décembre 2019, la Commune enregistre une **dette nette par habitant de CHF 414.-**, endettement qualifié de "faible".

Mme Danièle Zufferey poursuit ses explications quant aux comptes autofinancés et les indicateurs financiers.

• **Comptes autofinancés**

Nous parlons ici de financements spéciaux tels que le réseau d'eau potable, le réseau des égouts, ainsi que la gestion des déchets. Ces comptes sont financés par l'encaissement des taxes communales qui peuvent être affectées uniquement aux tâches concernées.

L'avance sur la gestion des déchets, que nous retrouvons à l'actif du bilan, a diminué de CHF 47'118,- et devrait être absorbée dans les délais légaux.

Après 7 années consécutives en constante augmentation, il a été prélevé à la provision sur l'eau potable un montant de CHF 17'087,-. Celle-ci se monte donc à la fin de l'année à CHF 33'704,-.

Quant à la provision sur le réseau d'égouts, elle a augmenté de CHF 301'222,- pour se monter à CHF 1'181'396,-. Mme Danièle Zufferey rappelle qu'il s'agit d'une exigence du Canton, afin de faire face à la rénovation de la Step dans quelques années.

• **Indicateurs financiers**

Les indicateurs financiers de la capacité d'autofinancement et du taux du volume de la dette brute se sont améliorés durant l'exercice. Ils reçoivent désormais la note maximale soit "Très bien". L'endettement net

par habitant et le taux des amortissements ordinaires ont, cette année encore, reçu la note "Très bien". Le degré d'autofinancement conserve sa note "Bien".

Ces indicateurs démontrent la bonne santé financière de la Commune et la gestion appropriée de ses finances.

Compte de fonctionnement

Les charges enregistrent une légère augmentation de 1,61% et les revenus une augmentation de 13,04 % par rapport au budget. Voici quelques précisions les concernant :

Finances et Impôts

Les amortissements importants effectués au patrimoine financier sur les titres, ont impacté négativement cette position.

Trafic

Le dépassement de budget s'explique par les amortissements complémentaires qui ont été effectués sur les routes pour un montant de 2,4 millions, ainsi que par des frais de goudronnage plus élevés que prévus.

Culture, loisirs et sport

La "non-consommation" du budget s'explique principalement par la fermeture des piscines liée à la situation sanitaire. Cela a engendré une diminution des charges.

Santé

Le dépassement est principalement lié à l'achat du matériel COVID qui n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget, ainsi qu'à la contribution au Service médico-social demandée par le Canton, afin de réduire l'impact financier du COVID dans certaines institutions.

Prévoyance sociale

Une augmentation de la masse salariale du personnel de la crèche pour un montant de CHF 52'000,-, une hausse de la contribution aux homes de CHF 40'000,- et un amortissement complémentaire justifient l'augmentation des charges.

Environnement

Des amortissements complémentaires expliquent le dépassement.

Economie publique

Le dépassement se traduit par des réparations non prévues sur une route d'alpage, des amortissements complémentaires ainsi que des charges de promotion économique liées aux bons COVID émis l'été passé afin de soutenir l'économie locale.

Mme Danièle Zufferey relève également des points intéressants dans les chiffres constituant le *compte des finances et impôts* :

1. Impôt sur les personnes physiques : le résultat est meilleur qu'escompté. La Commune a toujours une approche très prudente de l'évaluation des provisions sur impôt lors de l'établissement des budgets.
2. Impôts sur les personnes morales : comme déjà cité dans l'introduction, la dissolution de 2,4 millions de provisions effectuées dans les exercices précédents a impacté de manière positive cette position. Lors de l'établissement de ces provisions, l'issue de la procédure était impossible à connaître. D'autant plus que la méthodologie d'imposition de cette société est très particulière. Comme cette société est le plus important contribuable de notre Commune, il a donc été fait preuve d'une extrême prudence.
3. Dettes à moyen et long terme : la Commune n'a pas eu besoin de recourir à de nouveaux emprunts. Le renouvellement d'emprunts à des taux historiquement bas, ainsi que des amortissements financiers

ont permis de diminuer les charges d'intérêts y relatifs.

4. Péréquation financière : la Commune d'Anniviers est la Commune qui contribue le plus aux charges.

Charges de fonctionnement

Les charges liées au trafic ainsi qu'à l'environnement sont prépondérantes. Cela est assez logique quand on sait que la Commune d'Anniviers possède le plus grand réseaux de routes cantonales par rapport aux autres Communes.

Il est intéressant de noter que les charges liées à l'économie publique englobent les taxes touristiques, qui sont encaissées par la Commune qui les reverse à Anniviers Tourisme.

Revenus de fonctionnement

La principale source de revenus pour la Commune se retrouve dans le dicastère des finances et impôts. On y retrouve l'encaissement des taxes touristiques dans le secteur de l'économie publique.

La parole est donnée aux Conseillers municipaux en vue d'apporter des précisions sur leurs dicastères respectifs, à savoir :

M. Fabrice Ganioz

Soutien à l'économie locale

La pandémie étant toujours présente depuis une année, le Conseil municipal a estimé juste et nécessaire d'apporter un soutien autant économique que moral aux personnes et entreprises les plus touchées par ce virus.

Déjà l'année passée, l'exécutif communal ainsi que la jeunesse Anniviarde, avaient organisé une distribution de fleurs aux aînés de plus de 70 ans. La Commune avait également octroyé un soutien financier aux entreprises locales les plus impactées.

Au vu de la situation en ce début d'année, le Conseil municipal a décidé de renouveler ces aides de la manière suivante :

- Durant les fêtes Pascales la société des jeunes d'Anniviers a distribué environ 450 pensées aux aînés afin de leur apporter un peu de couleur durant cette période difficile.
- Environ 240 bons d'une valeur de 50.- ont été envoyés aux jeunes Anniviards âgés de 16 à 25 ans afin qu'ils puissent les faire valoir dans les commerces (bar-café-restaurant) de notre vallée. Cette démarche a pour but de permettre à nos jeunes, privés de vie sociale pendant de nombreux mois, de retrouver des moments conviviaux entre amis, ainsi que d'apporter un soutien supplémentaire à nos commerces. M. Fabrice Ganioz en profite pour adresser ses remerciements à Mme Amandine Zufferey, animatrice socio-culturelle.
- Des bons cadeaux de CHF 25.- seront aussi envoyés à la fin du mois de juin, à chaque propriétaire de résidence principale et secondaire. Le Conseil municipal a souhaité mettre l'accent sur un soutien aux commerçants ayant dû fermer leur établissement durant tout l'hiver. Raison pour laquelle ces bons seront valables sur un montant de dépense minimale de CHF 50.-, uniquement auprès des bars-café-restaurants de la Commune.
- Une réduction de 50% sur la partie variable des taxes communales a été également accordée aux entreprises fortement impactées. Elles peuvent également bénéficier d'une prolongation du délai de paiement à 90 jours.

Le montant de toutes ces aides cumulées est estimé à CHF 420'000.-.

M. Vincent Theytaz

Rénovation de la Cantine scolaire

La Commune a investi en 2020 un montant de CHF 898'463.- pour l'agrandissement du réfectoire et la rénovation de la cuisine.

Les travaux ont débuté le 21 juin 2020 et vont se terminer à la fin du mois d'août prochain.

Patinoire de Vissoie

La réalisation de la nouvelle patinoire s'est terminée l'hiver dernier. Un montant de CHF 1'744'464.- a été investi dans ce projet.

Un contrat de collaboration avec l'entreprise La Pati a été prolongé pour la saison d'hiver prochaine afin que notre équipe technique puisse être accompagnée dans la maîtrise de préparation de la glace.

Espace bien-être à St-Luc

Dans la continuité des travaux prévus au Cervin, il est noté un investissement sur l'année 2020 de CHF 1'752'584.-.

Ce complexe avec un espace "bains" profitable aux citoyens et touristes. Il sera un atout pour Anniviers.

Structure d'accueil

Les locaux dans lesquels se trouvent notre service d'Unité d'Accueil actuellement ne sont plus adaptés. CHF 20'419.- ont été investi dans une première étude en 2020. La construction de l'Unité d'Accueil sera un des objets de la prochaine Assemblée primaire.

Concernant le futur emplacement de cette structure d'accueil, 4 lieux ont été examinés :

- Le terrain au-dessus du CTM qui n'a pas été retenu en raison de son éloignement avec le centre du village.
- Le terrain au-dessus du Centre Médical qui n'est finalement pas adapté en terme d'espace et qui est projeté pour une autre affectation.
- L'ancienne fromagerie à côté de l'école qui dispose de 2 étages en sous-sol, ce qui n'est pas envisageable pour accueillir des enfants.
- Le terrain de la « 3ème cour » qui répond lui, aux critères nécessaires, notamment compte tenu de sa proximité avec l'école. La Commune souhaite préserver les atouts de cette place avec la piscine, l'espace pelouse, le parking et le skate parc ; un véritable espace "jeunesse". Le bâtiment serait placé au maximum dans la pente afin de préserver un espace pelouse suffisamment important. Pour les adeptes de football, le nouveau terrain sera situé à quelques pas de cet espace.

M. Vincent Massy

Bureau d'Ayer

Une rénovation complète du bureau des finances à Ayer a été entreprise pour un montant total de CHF 246'429.-.

Routes cantonales

La part communale des investissements se monte à CHF 625'972.-. Cette somme a été investie principalement à l'intérieur des villages de Mayoux, de Chandolin et de Pinsec, ainsi qu'une multitude de travaux dans toute la vallée. Le montant global investi sur les routes d'Anniviers par le Canton, se monte à CHF 4'800'000.-.

Routes communales et place villageoise

Il a été investi CHF 1'196'380.- dans la route des Gères à Grimentz, sur la 1ère étape de la route de Tracuit à Zinal, pour la traversée de Zinal (lots 2 et 3), dans les différents goudronnages à l'intérieur des villages ainsi que pour la place de la tour à Vissoie.

Routes forestières

Le premier tronçon de la route de la Forêt, à Saint-Luc, a été réaménagé et divers travaux de sécurisation sur la route de la Chiërne ont été réalisés, le tout pour un montant global de CHF 507'541.-, dont la part communale s'élève à CHF 274'340.- et des subventions pour CHF 233'201.-.

Places de parc à St-Luc

Il a été investi un montant de CHF 174'968.- au parking du Tsanlon 2, à St-Luc, qui a été goudronné et sur lequel a été posé des parcomètres.

Mme Sonia Martin

Eclairage public

Une étude globale de l'éclairage public existant a été menée durant la législature précédente. Elle vise à le moderniser afin d'améliorer l'efficacité énergétique d'environ 50%, mais également de diminuer tant la pollution lumineuse impactant la faune, la flore, l'observation du ciel, que la pénétration lumineuse dans les habitations.

Sur la base de cette étude, les luminaires et lanternes au mercure sont remplacés ou modifiés lorsque des travaux sont entrepris. En parallèle, le département technique élabore une planification globale sur 10 ans par village et par secteur.

La Commune a fait bon accueil à la fête de la nature du 21 mai dernier intitulé « la nuit est belle » qui a pour but de nous sensibiliser à la pollution lumineuse. A la demande de l'OFXB les lumières communales de St-Luc ont pris congé cette nuit-là.

Environnement

Les canalisations et le réseau d'eau sont mis à jour lorsque des travaux sont engagés.

Il est primordial de ne plus mélanger les eaux de surface aux eaux usées. L'installation de séparatifs réduit la quantité d'eau à traiter à la STEP et par conséquent le volume d'eau traitée, déversé en rivière.

Les brusques augmentations de population durant les périodes touristiques influencent grandement la quantité d'eaux usées. Le traitement biologique n'est pas capable d'absorber aussi rapidement ce pic de pollution. Pour l'anticiper et corriger l'acidité de l'eau, il est essentiel d'installer une cuve à urée et un silo à chaux. Le projet de cette installation est en cours.

A ce jour, plusieurs réservoirs d'eau sont équipés d'un système de contrôle à distance. Il s'agit d'équiper dans un futur proche les réservoirs principaux de Grimentz et Zinal, afin d'avoir une meilleure gestion de leur alimentation mais aussi d'être plus réactif en cas de problème.

M. David Zufferey

Correction des eaux : rivières et torrents

Des travaux dans les rivières et torrents ont été entrepris pour environ 1,3 mio, notamment la fin du projet Pétérey à Zinal, ainsi que la réfection de l'ouvrage d'entrée du torrent du Crété d'Avoine entre Grimentz et St-Jean.

Avalanches et éboulements : Lona La Frientze

Un montant de CHF 28'000.- a permis la fin des travaux de réfection de la digue Lona-Frientze.

Aménagement du territoire : Plat de la Lée à Zinal

Dans le cadre de la revitalisation des Plats de la Lée à Zinal, un montant de CHF 315'000.- a été engagé pour le début de la réalisation de 2 mesures Nature et paysage du Projet régional de compensation, qui

concerne la suppression de l'ancien terrain de football et la mise en défens du bas Marais des Teinsons. Au total ce sont 5 mesures d'aménagement et de revitalisation des Plats de la Lée qui seront réalisés ces prochaines années et pour lesquelles le Canton a confirmé un taux de subventionnement de 90 %. Des recherches de fonds complémentaires sont en cours pour financer ces projets.

Intempéries : chemins pédestres

Investissement brut : CHF 386'079.-

Subventions : CHF 193'000.-

Dons : CHF 80'000.-

Investissement net : CHF 113'079.-

Suite aux intempéries de 2018, deux passerelles ont été détruites ou déstabilisées par la crue de la Navizence, soit sur le chemin de la Flurière sous Ayer et à hauteur de la Step pour la deuxième. Ces travaux ont bénéficié de subventions du Service de la Mobilité, ainsi que de dons d'associations, notamment de Patenschaft et Alpinfra.

Intempéries : terrain de football à Vissoie

Toujours en lien avec les intempéries, plus de CHF 270'000.- ont été investis dans la fin des études liées au projet du terrain de football à Vissoie et les premiers travaux de construction. La Commune a reçu des montants de la part de l'assurance en lien avec le dépôt de matériel, les éclairages et la déconstruction des anciens vestiaires.

De plus, les entreprises qui ont oeuvré durant les travaux d'urgence 2019, ont accepté de rétrocéder entre 3 et 5 % de leur facture à la Commune en guise de soutien pour la reconstruction du terrain de football.

3 chantiers sont actuellement en cours en lien avec ce projet, soit : le projet de protection contre les crues du torrent de Prapane, le déplacement de la route des Landoux et la construction du nouveau terrain de football.

Les travaux de gros oeuvre devraient être terminés cette année pour permettre la pose de la superstructure en synthétique au printemps 2022 et ainsi envisager une inauguration à l'été 2022.

Intempéries : torrent Navizence

Investissement brut : CHF 2'994'361.-

Subventions : CHF 2'545'936.-

Assurance : CHF 830'168.-

Dons : CHF 413'529.-

Investissement net : CHF 795'298.-

Plusieurs chantiers se sont terminés en 2020 dans la Navizence avec la fin des mesures anticipées entre l'usine de Vissoie et la Step, la fin des mesures de protection des pylônes FMG et la protection du cours d'eau entre Ayer et Mission notamment.

M. David Zufferey précise encore que les travaux liés aux études sur les 3 lots d'intervention du concept de sécurisation de la Navizence avancent bien. Les 3 avants projets pour ces lots seront transmis pour avis de principe au Canton et à la Confédération d'ici la fin du mois de juin 2021, avec comme objectif la mise à l'enquête des projets d'ouvrages en début d'année prochaine et, si tout va bien, des premiers travaux débuteront en 2023.

Mme Danièle Zufferey remercie Mme Sonia Martin et MM Fabrice Ganioz, Vincent Theytaz, Vincent Massy, et donne des compléments d'informations sur :

Grand Bisse de St-Luc

La rénovation du Grand Bisse de St-Luc a débuté au printemps pour se terminer en automne.

Un ouvrage de captage, qui servira également à mettre en eau le Bisse roux, a été construit dans le torrent des moulins. Il a été utilisé plusieurs méthodes ordonnées par le service cantonal de l'agriculture qui subventionne le projet.

Les travaux ne sont pas tout à fait terminés et vont redémarrer ces prochains jours. En parallèle, les essais de mise en eau sur le 1er tronçon s'effectue en ce moment.

Le tronçon complet jusqu'au torrent des moulins devrait être ouvert au publique dès le mois de septembre. Ce projet est mené à bien en collaboration avec la Bourgeoisie de St-Luc que Mme Danièle Zufferey profite de remercier.

Nous avons fait appel à plusieurs fondations afin de couvrir au maximum le financement de ce projet et avons reçu un montant de CHF 178'000,-.

Mme Danièle Zufferey poursuit ses explications relatives au compte des investissements, notamment :

Cautionnements

Les cautionnements émis par la Commune représentent un montant d'un peu plus de 7mios. Il est relevé le fait que les remontées mécaniques ont suspendus leurs remboursements auprès des différents organismes bancaires. Ceci est dû à la situation sanitaire et accepté par les établissement bancaires.

Remboursement des crédits LIM

Au niveau des garanties de remboursement des crédits LIM, la même remarque que ci-dessus s'applique en ce qui concerne les remontées mécaniques.

CONCLUSION

Avec un résultat satisfaisant de CHF 24'045.- d'excédent de revenus, la situation financière de la Commune est saine. Cependant, la Commune devra faire face, ces prochaines années, à quelques défis financiers liés à la suite des travaux des crues, à la situation sanitaire dont nous ne connaissons pas encore les impacts, ainsi que l'important volume d'investissements.

Mme Danièle Zufferey remercie le bureau des finances pour son excellent travail, plus particulièrement Mme Janine Revey et M. Grégoire Epiney pour son 1er bouclage de comptes à la tête du Département communal des finances.

Aucune question de la part de l'assemblée, dès lors le Président passe la parole à M. Sébastien Délétroz, vérificateur des comptes.

4.2 Rapport des vérificateurs des comptes.

Les comptes ont été vérifiés par l'organe de révision, System D Management & Consulting.

La parole est donnée à M. Sébastien Délétroz qui après avoir relevé la responsabilité du Conseil municipal et la responsabilité de l'organe de révision, précise que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2020 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Dans le cadre de l'audit, il relève en outre que :

- L'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée.

- Le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo.
- L'endettement net de la Commune municipale est considéré comme faible et que, durant l'exercice, il a augmenté par rapport à l'exercice précédent.
- Selon l'appréciation de l'organe de contrôle, la Commune municipale est en mesure de faire face à ses engagements.
- L'entretien avec le Conseil municipal a eu lieu.

Sur la base de ces éléments, les vérificateurs des comptes jugent la situation financière de la Commune saine et sont d'avis que l'équilibre financier à terme est garanti.

Sur la base des constatations faites au cours de leurs travaux de révision, les vérificateurs de comptes recommandent d'approuver les comptes de l'exercice 2020 se soldant par un excédent de revenus de fonctionnement de CHF 24'045.- et présentant une fortune nette de CHF 1'125'872.-.

Le Président remercie M. Délétroz pour son travail et son soutien durant les 12 années durant lesquelles il s'est occupé du contrôle des comptes communaux.

4.3 Approbation des comptes.

Présentateur : David Melly

Au terme de la présentation, l'assemblée n'ayant pas de question, le Président passe au vote à main levée.



Les comptes 2020 de la Commune d'Anniviers sont adoptés à l'unanimité.

Le Président remercie Mesdames Danièle Zufferey, Janine Revey et M. Grégoire Epiney pour le travail accompli.

5 Approbation d'un crédit complémentaire de 1,8 mio pour financer un investissement global de 5,8 mios dans le but de construire un espace piscine et bien-être lié à l'Hôtel "Le Cervin" à St-Luc

Présentateur :
Vincent Theytaz

M. David Melly transmet à l'assemblée les informations relatives au crédit complémentaire de 1,8 million pour financer un investissement global de 5,8 millions dans le but de construire un espace piscine et bien-être lié à l'Hôtel « Le Cervin » à St-Luc.

Historique

16 juin 2014

Convaincu par un ensemble de privés sur le projet d'un espace bien-être adjacent à l'Hôtel « Le Cervin » à St-Luc, hôtel que ce groupement souhaite acquérir et rénover, le Conseil municipal avait décidé de soutenir ce projet auprès de l'Assemblée primaire du 16 juin 2014. C'est à cette occasion qu'une étude de faisabilité, dont le délai de réalisation très court n'a pu donner que des montants sommaires, a été présentée à l'Assemblée qui a décidé d'approuver à l'unanimité l'investissement de CHF 4 millions pour l'espace piscine et bien-être lié à l'Hôtel « Le Cervin ».

12 juin 2019

Le récapitulatif des coûts, basé sur un projet détaillé et d'appels d'offres d'entreprises, est passé à CHF 5'285'000.-.

Conformément aux articles 69a et 69b de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes, le crédit complémentaire de CHF 1'285'000.- reste un montant de la compétence du Conseil municipal qui a décidé de l'accorder, portant ainsi le crédit d'engagement à CHF 5'285'000.-. Ce montant est spécifié dans le fascicule complet des comptes 2018 et 2019, approuvés par l'Assemblée primaire, ainsi que dans la planification financière du budget 2020.

Automne 2019

Les travaux proches de l'hôtel, mettent à jour une qualité du sol et des fondations du bâtiment bien plus mauvaise que prévu, engendrant des complications accrues d'ordre statique du bâtiment. La réalisation de pieux de soutènement est nécessaire, ce qui renchérit le montant des travaux en sous-œuvre.

2020

Les travaux en cours sont complexifiés et retardés par les contraintes liées à la pandémie COVID-19.

Décembre 2020

Les coûts des travaux sont mis à jour, en tenant compte des travaux spéciaux de sous-œuvre entièrement réalisés. Le montant global comprenant des réserves pour divers et imprévus est fixé à 5,8 millions.

21 janvier 2021

Le budget 2021, comprenant un montant de 2 millions pour terminer la réalisation de l'espace bien-être du Cervin, est validé par l'Assemblée primaire du 21 janvier 2021.

Contexte

La rénovation d'un hôtel de plus de 100 lits et la mise en service d'un espace piscine et bien-être sera profitable à l'ensemble des prestataires touristiques de la vallée et à l'économie locale.

Le DSDP (droit de superficie) signé le 10 mai 2019 avec la Société propriétaire « Grand Hôtel du Cervin à St-Luc SA » et la convention d'exploitation conclue, garantissent une gestion professionnelle et attractive pour le public.

Le service économique du canton du Valais soutient le projet par le biais de son programme d'impulsion « tourisme » et d'un crédit sans intérêt de 2,5 millions.

Une décision de l'Assemblée primaire est nécessaire pour conclure un emprunt spécifique sur la totalité de l'investissement.

Afin de simplifier les démarches financières et dans un but de transparence envers l'Assemblée, l'exécutif a décidé de demander à l'Assemblée primaire du 14 juin 2021, d'approuver un crédit complémentaire de 1,8 million pour financer un investissement global de 5,8 millions dans le but de construire un espace piscine et bien-être lié à l'Hôtel « Le Cervin » à St-Luc et d'accepter l'emprunt y relatif à hauteur de l'investissement global.

Ce crédit complémentaire remplace et annule le crédit complémentaire décidé par le Conseil municipal en date du 7 mai 2019 et permet de finaliser un emprunt spécifique au projet.

Chiffres à retenir

| | |
|---|----------------------|
| Investissement approuvé par l'Assemblée primaire du 16.06.2014 | CHF 4'000'000 |
| Crédit complémentaire soumis à l'Assemblée primaire du 14.06.2021 | <u>CHF 1'800'000</u> |
| Total à la charge de la Commune | CHF 5'800'000 |

Proposition

Le Conseil municipal, réuni en séance du 13 avril 2021, a décidé de soumettre à l'Assemblée primaire une demande d'approbation de crédit complémentaire de 1,8 million pour financer un investissement global de 5,8 millions et de l'approbation de l'emprunt y relatif à hauteur de l'investissement global.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Il est tout d'abord relevé de la part d'un citoyen l'attention à porter sur les nuisances sonores et au niveau du hammam pour éviter de rencontrer les mêmes problèmes que dans l'espace bien-être de Zinal.

Il est également demandé combien de personnes il sera possible d'accueillir (hors période COVID) dans cet espace bien-être. Il est répondu que cet espace est proportionnellement identique à celui de Zinal. Une limitation dans l'espace wellness devra toutefois être prévue, tout en aménageant des horaires d'ouverture le plus larges possibles afin de garantir le meilleur accueil possible.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée.

 Avec 65 voix pour et une abstention, l'Assemblée primaire décide d'approuver le crédit complémentaire de 1,8 million pour financer un investissement global de 5,8 millions et d'approuver l'emprunt y relatif à hauteur de l'investissement global.

6 Divers.

Présentateur : David Melly

Le Président donne la parole à l'assemblée :

Il est demandé si le bitume mis sur la route forestière de la Forêt va être refait (car déjà endommagé) et si cela sera fait gratuitement par l'entreprise en charge du chantier.

M. Vincent Massy explique qu'il s'agit là d'un autre matériau que du bitume et qu'effectivement l'entreprise va réparer ce tronçon prochainement et à ses frais, car ces travaux sont toujours sous garantie.

Le Président précise que la Commune se donne une seconde année d'essai avec ce revêtement et verra par la suite s'il y a lieu d'envisager l'ajout d'un matériau supplémentaire type bitume.

La parole n'étant plus demandée, la séance est close à 20h10 et au nom du Conseil municipal, le Président adresse à l'assemblée des remerciements pour leur présence et la confiance témoignée.

Etant dans l'obligation de respecter les directives de l'OFSP, le Président prie l'assemblée d'excuser l'absence du traditionnel verre de l'amitié. Il rappelle que les établissements publics sont contrôlés et que par conséquent, les personnes le souhaitant peuvent les fréquenter en respectant les règles édictées.

David Melly

Président

Sophie Zufferey

Secrétaire communale